

Département de la Drôme

***Commune de
CHATEAUNEUF DU RHONE***



**Plan Local
d'Urbanisme
Modification n° 2**

5 – Orientations d'aménagement

Prescription du projet de modification n° 2 : 24 septembre 2015

VI – AMENAGEMENT DE LA ZONE AUi

Pour une bonne intégration des activités au sein de la zone AUi, l'aménagement devra prévoir des espaces paysagers le long de la voie ferrée et du canal du Rhône, pour limiter l'impact visuel depuis ces axes fréquentés. Par ailleurs, pour minimiser les nuisances pour le voisinage (habitations à proximité), des aménagements visant à réduire le bruit seront réalisés à l'est du site. Les boisements présents au sud seront conservés au regard des espèces présentes sur le site.

□ Zone AUi.

